



Le Crucicaderlien

Bulletin d'information de la commune
STE CROIX DE CADERLE

Mairie

Intercommunalité

Cadre de Vie

Ici et ailleurs

Conseils Municipaux



Baptêmes de l'air du 20 décembre 2014

2015

n° 37

Mars

Le mot du Maire

Chères Crucicaderliennes et chers Crucaderliens,

En ce début d'année, la commission bulletin s'est réunie pour élaborer la première édition 2015.

Je sais que le bulletin est fort apprécié par tout le monde car non seulement il apporte beaucoup d'informations sur le travail effectué par la municipalité mais aussi sur d'autres sujets plus généraux (ex : futures élections départementales, règlementations en vigueur, etc...).

Comme vous avez pu le voir ou le savoir, j'ai été absent durant un certain temps de la commune pour des raisons de santé, notamment pour l'après-midi récréative du 20 décembre regroupant enfants et population et la soirée de la nuit des étoiles du 28 décembre.

Ces deux manifestations ont été très appréciées par tout le monde.

Je remercie les membres du conseil municipal qui se sont occupés de l'organisation et du bon déroulement de ces deux journées.

De plus, je remercie mes adjoints, ainsi que Magali, pour avoir assuré le fonctionnement de la mairie durant mon absence et également les membres du conseil qui se sont joints à eux.

Mes pensées vont vers Jacqueline MARTIN (conseillère municipale), ses 3 enfants et toute sa famille suite au dramatique accident de notre ami Christophe MOURGUES, survenu le 23 décembre dernier. Cela fait un grand vide pour notre petite commune et j'adresse encore une fois toutes mes sincères condoléances à l'ensemble de la famille.

En raison des baisses des différentes dotations de l'état versées aux collectivités, l'élaboration du budget 2015 sera très restrictif au niveau des dépenses de fonctionnement mais également d'investissement.

Le Conseil Municipal sera très vigilant sur la maintien de la bonne gestion communale.

Loïc PUECH nous a quittés le 31 octobre 2014; il a été muté à la commune de Saumane. Je le remercie pour le travail accompli durant ces 9 ans au service de Ste Croix. Il a été remplacé depuis le 1er février 2015 par Christian GRAILLON. Je lui souhaite la bienvenue et vous aurez certainement l'occasion de le rencontrer prochainement.

Je vous souhaite maintenant bonne lecture à toutes et à tous.

Edmond JULIEN,
Maire de Sainte Croix de Caderle.

A Christophe

Agé de seulement 43 ans, papa de trois garçons (Fabrice, 18 ans, Grégory ,16 ans et Aymeric, 8 ans) compagnon de notre conseillère municipale Jacqueline MARTIN, **Christophe MOURGUES**, notre concitoyen et ami nous a quittés, à la veille de Noël, ce mardi 23 décembre dans un accident de tracteur.

Ce drame nous a tous anéantis dans la commune. Christophe était un grand travailleur : durant toute la semaine il était chauffeur-livreur salarié d'Anduze Matériaux à Bagard, et puis sur son temps libre, les soirées, les week-ends et les vacances, il était présent et aidait à la gestion de la ferme familiale du Mas Soubeyran. Jovial, toujours prêt à rendre service, c'est cette bonhomie qui le caractérisait et qui va rester dans nos mémoires maintenant.

Nous pensons beaucoup à ses parents, Jacqueline et René, qui ont été déjà durement éprouvés par les accidents de la vie. Nous pensons aussi beaucoup à Jacky, notre vaillante conseillère municipale, et à ses enfants dont la vie à brusquement basculé ce mardi 23 décembre, et leur adressons tout notre soutien dans l'épreuve.

Nous n'oublions pas non plus les frères et sœur de Christophe: David, Ludovic, Sandra, Jérémy, Claude ainsi que tous leurs proches, conjoints et enfants.

Le maire de Ste Croix, son conseil municipal, les employés municipaux, ainsi que tous les habitants de la commune, s'unissent aujourd'hui pour présenter à la famille Mourgues leurs condoléances attristées auxquelles s'ajoutent toutes nos marques de sympathie et de soutien dans ce terrible deuil.

Le Maire, Edmond JULIEN.

*« Il n'y a pas de fin ,
pas de début,
juste un amour infini. »*

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin : La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

Employés communaux

M
A
I
R
I
E

Le 31 octobre 2014, Loïc PUECH était muté et rejoignait la commune de Saumane. Le maire, le conseil municipal et la population le remercient pour tout le travail qu'il a fourni durant les 9 ans où il a été au service de la commune et tout le sérieux et le dévouement dont il a fait preuve auprès de nos concitoyens.

Nous lui souhaitons beaucoup de réussite sur son nouveau poste et beaucoup de bonheur dans son nouveau rôle de papa.



Christian Graillon, déjà employé à mis temps sur la commune de Vabres a été recruté le 1^{er} février 2015 pour 16h/semaine à Ste Croix. Il est présent sur la commune les lundi et jeudi.

Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons que vous allez lui réserver le meilleur accueil possible.

Le maire, Edmond JULIEN.

Travaux ERDF

Travaux d'enfouissement des lignes électrique moyenne tension Lasalle/ Ste Croix de Carderle.

ERDF a lancé un gros chantier d'enfouissement des lignes électriques afin de supprimer un certain nombre de poteaux et câbles aériens.

Les travaux ont débuté par la réalisation de 6 forages dirigés. Ils vont être prochainement terminés.

Ensuite, les travaux à l'aide d'une trancheuse démarreront rapidement à partir du château d'eau « dit du Solier » jusqu'au carrefour de la Gare.

La circulation ne sera pas bloquée et sera effectuée par alternance.

Ce sont des petits désagréments qui ne dureront pas longtemps.

Le Maire, Edmond JULIEN.



Déchets—Encombrants

M
A
I
R
I
E



Encombrants
Collecte le 1er Jeudi de chaque mois.
A partir du Jeudi 05 mars 2015

Pour avoir une commune propre,
veuillez déposer vos encombrants
seulement la veille du jour de ramassage.
Nous rappelons que la règle pour les déchets volumineux est
de les amener en déchetteries.
Toutefois, en cas de problèmes, veuillez prendre contact avec la mairie
04.66.85.22.63.

Les 7 déchetteries de l'agglomération

Service gratuit pour les habitants d'Alès Agglomération

Horaires d'ouverture*		Alès	Anduze	Ribaute les Tavernes	St Césaire de Gauzignan	St Martin de Valgalgues	Salindres	Thoiras
		04 66 56 53 33	06 43 34 32 16	06 43 34 32 16	06 35 17 33 41	04 66 56 50 50	04 66 85 67 03	06 24 75 17 73
LUNDI	Matin	Fermé	9h - 12h	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	Fermé	Fermé	14h30 - 18h	14h30 - 18h	Fermé
MARDI	Matin	9h - 12h	Fermé	Fermé	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
MERCREDI	Matin	9h - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
JEUDI	Matin	9h - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	Fermé	Fermé	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
VENDREDI	Matin	9h - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	14h - 17h30	Fermé	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
SAMEDI	Matin	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	Fermé	14h - 17h	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
DIMANCHE	Matin	8h - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
	Après-midi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h30 - 18h	Fermé	Fermé

* Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.
Accès réservé aux particuliers • Interdit aux véhicules supérieurs à 3,5 T et aux professionnels.

Déchetterie de Lasalle
ouverte du Mardi au Samedi de 9 h00 à 12h00.

Pour les bouteilles en plastique,
briques alimentaires,
boîtes métalliques, cartonnettes,
journaux/magazines



de bornes spéciales d'une
part pour les emballages
et d'autre part pour les
journaux et magazines

Pour le verre



Vous disposez



d'une borne spéciale
pour le verre

Samedi 20 décembre 2014

M
A
I
R
I
E

Après-midi récréative avant Noël



Le début d'après-midi a été consacré au baptême en hélicoptère que la mairie a offert à tous les enfants de la commune. Parents et enfants avaient rendez-vous à la Glacière à St Jean du Gard à 14h00 et durant un demi heure, Luc Mercier, pilote d'un hélicoptère Belle 47 G2, a effectué 10 rotations St Jean-Ste Croix avec au total 20 passagers qui ont effectué le survol de leur territoire pendant 6 mn.

A l'atterrissage chacun y est allé de ses commentaires en général très enthousiastes, parfois reflétant l'inquiétude ou la grande surprise qui les avaient submergés : « c'était impressionnant », « le paysage change très vite », « j'ai vu ma maison, elle était toute petite », « c'est une sensation unique », « j'étais content d'être à côté de mon grand frère », « c'était un peu comme si on faisait du manège, mais en plus grand ».

Vers 16h, petits et grands se sont tous retrouvés à la salle Fernand Volpelière autour d'un bon goûter. Ce fut l'occasion pour M. Mendras, 1er adjoint, de remettre les certificats de baptêmes en hélicoptère à tous les enfants présents ainsi que de distribuer les colis de Noël aux aînés qui s'étaient joints à la fête : un beau mélange de générations et un bon moment de convivialité.



Nuit des étoiles du 28 décembre 2014

Le 28 décembre, de 20h00 à 01h00 du matin,
a eu lieu **La nuit des étoiles.**



M
A
I
R
I
E

Durant cette soirée, une cinquantaine de personnes se sont réunies, d'abord à la salle polyvalente et ensuite entre minuit et 1h près de la chapelle.

Alain Renaux, ethnobotaniste et astrophysicien, a été notre remarquable guide pour ce voyage dans le ciel. Nous remercions grandement Alain Renaux pour toutes les explications scientifiques qu'il a apportées sur les constellations et autres galaxies qui composent notre univers : Jupiter, Orion, Cassiopée nous sont maintenant devenues familières et puis il nous a aussi raconté quelques magnifiques légendes autour de ces astres merveilleux qui nous font rêver.

Vu la réussite de cette nuit, il est prévu de renouveler ce genre de manifestation cet été.

De plus, au cours du printemps, nous avons le projet d'une soirée sur le thème de l'eau ! René Roucaute, passionné des Gardons, vous présentera son documentaire à ce sujet.

La grande ourse



Elections départementales

Dimanches 22 mars et 29 mars 2015
Election des conseillers départementaux

Nous faisons maintenant partie du canton **de la Grand Combe : 28 communes**

Aujac, Bonnevaux, Branoux les Taillades, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concules, Corbès, Génolhac, La Grand-Combe, Lamelouze, Laval-Pradel, Malons-et-Elze, Mialet, Pontails-et-Brésis, Portes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Paul-Lacoste, Saint-Sébastien-d-Aigrefeuille, Sainte-Cécile-d-Andorge, **Sainte-Croix-de-Caderle**, Les-Salles-du-Gardon, Sénéchas, Soustelle, Thoiras, Vabres, La Vernarède.

Pour la 1ère fois depuis leur élection au suffrage universel direct en 1986, les conseils généraux qui deviendront des Conseils départementaux à partir du 1er mars vont subir une réforme d'ampleur inédite. Dans le département du Gard, nous passons de 46 cantons à 23 mais le nombre de conseillers départementaux sera toujours de 46 sachant qu'il y aura un homme et une femme élus dans chaque canton, pour 6 ans, au scrutin majoritaire, binominal et paritaire. Pour respecter la parité, les électeurs vont donc s'exprimer non plus sur un candidat mais sur un binôme homme-femme et il y aura donc 2 élus par canton. Les territoires électoraux ont été redécoupés pour assurer un meilleur équilibre démographique par canton.

Désormais, la différence entre le canton le moins peuplé, celui de la Grand-Combe avec 21 825 habitants et le plus peuplé, Nîmes 4 avec 36 654 habitants sera de 1 à 1.69 contre 1 à 35.82 avant le redécoupage. Depuis 2010, la qualification pour le 2nd tour a été rendue plus difficile. Le binôme de candidats devra en effet rassembler au

minimum 12.5 % des inscrits au 1er tour pour obtenir son ticket pour le 2nd. Cela n'est pas souvent réalisable, vu le taux élevé des absentions, et cela réduit considérablement le taux des triangulaires. Il faut noter qu'au cas où un seul binôme aurait atteint les 12.5 % au soir du 1er tour, c'est celui arrivé en 2nde position qui sera automatiquement qualifié.



- | | | |
|--------------------|----------------------|---------------------------|
| 1 Aigues-Mortes | 9 Marguerittes | 17 Roquemaure |
| 2 Alès 1 | 10 Nîmes 1 | 18 Rousson |
| 3 Alès 2 | 11 Nîmes 2 | 19 Saint-Gilles |
| 4 Alès 3 | 12 Nîmes 3 | 20 Uzès |
| 5 Bagnols-sur-Cèze | 13 Nîmes 4 | 21 Vauvert |
| 6 Beaucaire | 14 Pont-Saint-Esprit | 22 Le Vigan |
| 7 Calvisson | 15 Quissac | 23 Villeneuve-lès-Avignon |
| 8 La Grand'Combe | 16 Redessan | |

Elections départementales

Dimanches 22 mars et 29 mars 2015
Election des conseillers départementaux

M
A
I
R
I
E

DES CANTONS REGROUPÉS SUR UN CRITÈRE DÉMOGRAPHIQUE

AVANT

46

cantons gardois

APRÈS

23

cantons gardois

Le redécoupage des cantons est calculé sur des bases démographiques : 30 000 habitants en moyenne par canton (avec une tolérance de plus ou moins 20%, soit 22 800 habitants pour le plus petit et 37 000 pour le plus important). Le canton porte le nom de la ville la plus peuplée.

DEUX CONSEILLERS PAR CANTON : 1 HOMME ET 1 FEMME

AVANT



1

conseiller général par canton,
élu au **suffrage uninominal**
majoritaire à deux tours,
46 conseillers généraux composant
l'assemblée départementale
renouvelée par moitié tous les 3 ans.

APRÈS



2

conseillers départementaux par canton
un homme et une femme,
élus au **scrutin majoritaire*, binominal**
et paritaire,
46 conseillers départementaux
composant l'assemblée départementale
renouvelée tous les 6 ans.

* Si l'un des binômes recueille plus de 50% des voix (et plus de 25% des inscrits) dès le 1^{er} tour, il est élu pour 6 ans. Si aucun des binômes n'a eu 50% des voix, il y a un second tour pour ceux ayant obtenu au moins 12,5% des inscrits.



RISQUE D'INCENDIE détecteur obligatoire

Des mesures contre les incendies s'imposent, à commencer par la pose de détecteurs de fumée dans les habitations. FRÉDÉRIC PIGOT

Le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (Daaf). Cet appareil doit détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et émettre un signal sonore suffisant pour réveiller une personne endormie. Il doit être conforme à la norme européenne EN 14604 et être accompagné d'une attestation à remettre à

l'assureur qui couvre les risques de dommages d'incendie pour le logement. L'achat et l'installation du Daaf sont à la charge du propriétaire du logement même si le bien est mis en location. Un locataire qui aurait déjà acheté un détecteur de fumée peut se le faire rembourser par le propriétaire. Au moment de l'état des lieux, ce dernier doit s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil.

Après, c'est au locataire de le faire. Il doit vérifier les piles ou remplacer le détecteur en cas de défaillance. Ces conditions ne sont requises que pour les locations avec bail. Pour les copropriétés, d'autres mesures doivent être prises dans les parties communes pour éviter la propagation d'un éventuel incendie : blocs-portes coupe-feu et affichage des consignes de sécurité.

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Je suis sourd, à quoi peut me servir cet appareil ? *Bernard M., Huriel (03)*

Sachez qu'il existe des détecteurs de fumée adaptés, qui fonctionnent grâce à un système lumineux ou vibrant.

Qui doit changer l'appareil en cas de défaillance ? *Georges W., Vannes (56)*

C'est au locataire de le faire sauf s'il s'agit d'un logement à caractère saisonnier, d'un logement-foyer, d'une résidence hôtelière à vocation sociale,

d'un logement de fonction ou d'une location meublée. Dans ces cas, le propriétaire doit vérifier le bon fonctionnement du détecteur.

Où placer le détecteur ? *Jean C., Agen (47)*

Il doit être installé dans la circulation, ou le dégagement desservant les chambres et être solidement fixé en partie supérieure, à proximité du point le plus haut, à distance des autres parois et des sources de vapeur.

Rencontre avec un éleveur

Charly Rousset, éleveur de volailles “Label rouge”

Au lieu dit Le plan, sur la commune de Sainte-Croix-de-Caderle, Charly Rousset a repris en 1996 l'exploitation agricole de sa mère Annie ROUSSET créée en 1980. Charly Rousset est membre du groupement des “Volailles Fermières du Languedoc”. Ce groupement de producteurs régionaux élève des poulets de qualité “Label Rouge”, la référence optimale obéissant à un cahier des charges particulièrement rigoureux.

La garantie de produits de qualité

Une nourriture 100 % végétale et minérale avec 75 % de céréales, pas de farine de viande, pas d'antibiotique. En cas de maladie, l'éleveur utilise des remèdes naturels. *« Lorsque les “Volailles Fermières du Languedoc” ont obtenu leur Label rouge, cela a été un bon coup de pouce pour la reconnaissance de nos élevages »* explique Charly. Et d'ajouter : *« Le nom de Sainte-Croix-de-Caderle est connu dans la région et même plus loin. Il y a un lien étroit entre producteurs et intervenants. C'est un brassage d'informations et de conseils qui s'avère très positif pour le bien de la filière et pour chaque responsable d'exploitation. On ne se sent pas isolé si on est face à un problème »*.

L'essentiel de son activité est un élevage avicole situé sur cinq hectares de terrain sur lequel se trouvent trois bâtiments entourés de trois hectares de parcours en sous-bois. Les poussins de race “cou-nu roux” à croissance lente arrivent du couvoir à un jour et passent entre 82 et 90 jours sur l'exploitation avec accès au parcours dès le 42^e jour.

L'élevage qui profite à tous...

Pour produire ces volailles “Label Rouge”, chaque partenaire doit faire preuve d'une grande vigilance : du couvoir à l'abattoir, en passant bien sûr par l'éleveur, tout est lié étroitement et Charly Rousset est conscient de la responsabilité qui lui incombe : *« C'est une tâche quotidienne à laquelle il est impossible de déroger. Dès qu'un lot de volailles est arrivé, il faut être là et tourner sans relâche pour veiller sur tout : alimentation, eau, état sanitaire, protection face aux prédateurs. Mon travail ne se résume pas à une simple production de viande, précise Charly. Je recherche la qualité de mes produits à toutes les étapes de la production, même le fumier a les qualifications AB et Eco-vert... ça profite à des producteurs bio de la région »* conclut-il.

Il est important de rappeler que ce type d'élevage, certes extensif, mais de plein air, obéit à un cahier des charges très strict, et ne doit pas être confondu avec les élevages industriels et intensifs.

Les “Volailles Fermières du Languedoc” sont en vente dans les commerces locaux et en grandes surfaces.



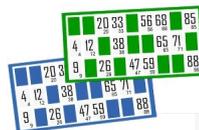
La Festo del País

C
A
D
R
E

D
E

V
I
E

L'Association La Festo del País remercie vivement tous les généreux donateurs qui ont contribué au bon déroulement de cette soirée.



Ce loto a été l'occasion de rassembler tous les amateurs d'ambiance de village, les joueurs étaient venus s'amuser sans toutefois perdre de vue les enjeux des différentes quines.

Des bouteilles de vins fins, des paniers garnis, charcuterie, massage, baptême en hélicoptère etc. ont fait la joie des heureux gagnants, au hasard des numéros annoncés par les incorruptibles nommeurs.

Ce fut également l'occasion d'enrichir le vocabulaire des novices grâce à de tonitruants "boulègue" "va chercher" lancés dans la salle, aucun joueur n'a semblé déstabilisé, tous les lots ont trouvé preneur.

Futures manifestations de l'Association pour 2015 :

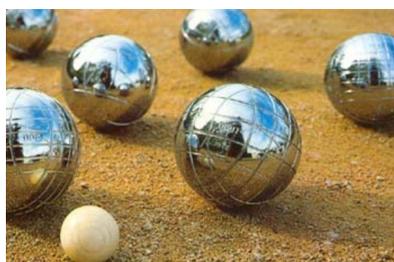
17 mai randonnée pédestre,



27 juin soirée de convivialité



Date à définir pour le Challenge Fernand Volpelière.



Tribune Libre

7, 8, 9 et 11 janvier 2015.

Sous le signe de la tolérance et en révolte contre l'ignominie et la barbarie.

En ce soir du 11 janvier 2015, je suis de retour à Ste Croix, après avoir participé à une de ces nombreuses marches qui ont prouvé que la France savait se ressaisir et être debout face à l'obscurantisme. Nous étions 8 000 à Alès, peut-être près de 4 millions sur tout le territoire, citoyens de tous genres, athées, chrétiens, musulmans, juifs et autres, jeunes, vieux, tous unis, solidaires face à la barbarie que notre pays vient de vivre, et je n'oublie pas non plus ceux qui, restés chez eux, partagent les mêmes convictions.

Fille de résistant engagé dans la 2^{de} guerre mondiale en cachant des juifs et des maquisards, profondément attachée à la liberté de penser et de prier par mes racines Cévenoles rebelles, par mes études littéraires et par la vénération que je porte au siècle des lumières et en particulier à Voltaire et à son « Traité sur la Tolérance », je me dis que j'ai eu de la chance de baigner dans un environnement ouvert sur les autres et respectueux de tous.

Je remercie à la fois ma famille et les éducateurs qui m'ont transmis tout cela. Dans mon travail d'enseignante, j'ai toujours essayé de faire au mieux pour transmettre ces valeurs universelles qui sont la base de la République. Et c'est un cri du cœur que je veux lancer, c'est celui de l'insurrection républicaine face à la mort de ces 17 personnes victimes du terrorisme aveugle, ce cri, c'est pour dire qu'il ne faut pas cesser de se battre pour défendre les valeurs de laïcité et de liberté de parole qui sont les bases de notre vie ensemble.

En cette journée inédite et historique, « porteuse d'espérance » comme l'a souligné Robert Badinter, je terminerai sur une note de soulagement : oui, cette marche a été un moment magique et rassurant.

Mon vœu est qu'elle soit suivie par des décisions et des actes allant dans le bon sens : que la ghettoïsation dans les cités soit résorbée, que l'éducation et la lutte contre la précarité soient une priorité, que nos jeunes puissent tous trouver une place dans la société sans être montrés du doigt à cause de leur origine sociale, ethnique ou religieuse.

Que de chemin reste à parcourir mais il ne faut pas rester sur une note de déclin. La ferveur qui se dégageait de cette journée du 11 janvier nous donne un peu d'optimisme pour continuer de défendre l'essentiel, vive le Traité sur la Tolérance et vivent les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Violette AURIOL

Rappel : cette rubrique « Tribune Libre » est ouverte à tous.

Recette

Soupe au cantal

Des tranches de pain
de campagne seront meilleures
que de la baguette.



Soupe au cantal

🕒 20 min 🍲 45 min

Pour 4 personnes

- * 2 poireaux * 2 carottes * 4 navets
- * 4 pommes de terre * 40 g de beurre
- * 8 feuilles de chou vert * 1 gousse d'ail
- * 1 cube de bouillon de volaille
- * 4 tranches de pain * sel * poivre
- * 150 g de cantal jeune

Séparez le blanc du vert des poireaux. Émincez le blanc en fines rondelles et coupez menu le vert. **Pelez** carottes, pommes de terre et navets, découpez-les en petits dés. Émincez le chou et le vert des poireaux.

Faites dissoudre le cube de bouillon dans 1 l d'eau bouillante.

Faites blondir dans une cocotte les poireaux et la gousse d'ail pressée dans le beurre. **Ajoutez** tous les légumes, versez le bouillon et portez à ébullition. Salez et poivrez. Laissez mijoter 45 min à couvert. **Découpez** le cantal en tranches fines, déposez-les sur les tranches de pain et passez-les au four pour faire fondre le fromage. Servez bien chaud.

Instants *de vie*

L'envol du printemps

Après quatre longs mois d'engourdissement, les sous-bois s'animent timidement, insectes et fleurs s'éveillent. Et s'il gèle encore la nuit, ces signes ne mentent pas. Le printemps arrive !

TEXTE ALESSANDRO STAEHLI ET SOFIA MATOS (« SALAMANDRE ») DESSINS SYLVAIN LEPAROUX

L'hiver semble encore imposer son silence à la forêt. Rien ne bouge, le temps s'est arrêté. Mais depuis quelques jours, le soleil réchauffe les sous-bois. Sous un rocher, des stalactites de glace s'abandonnent à la tiédeur. Au rythme régulier du goutte-à-goutte s'ajoute un bourdonnement sourd au ras du sol. Le parfum des premiers nectars a-t-il réveillé cette reine de bombus ? Fécondée avant d'hiverner, elle porte à présent une mission importante : fonder une colonie. D'un vol hésitant au-dessus des premières pousses, la voilée qui explore le sous-bois en quête d'une cavité adaptée à son nid.

Pour les végétaux, l'hiver n'est pas qu'une contrainte. Les plantes ont besoin du froid pour boucler leur cycle de vie. Chez les jonquilles et d'autres géophytes (voir encadré), les redoux qui succèdent aux frimas sonnent comme une alarme. Il faut fleurir en vitesse et développer couleurs et odeurs en puissance afin d'éviter trop de concurrence et s'attirer les faveurs des pollinisateurs. Cette anticipation est la clé de leur succès. Légers pétales portés par la brise, les premiers papillons jaunes virevoltent sur les feuilles mortes. Des citrons. Voici leur recette pour survivre à l'hiver : en octobre, alors que tout le monde pond, migre ou meurt, *Gonepteryx rhamni*, resté seul au monde, se cache dans du lierre au pied d'un vieux chêne. Ailes repliées, parfaitement camouflé, il



réduit ses fonctions vitales au minimum et se déshydrate pour éviter la formation de glace dans son corps, qui le tuerait. Aux premiers redoux, l'appel de la vie le réveille. Il butine comme s'il s'était arrêté la veille.

Tous ces organismes courageux qui vivent entre le crépuscule de l'hiver et l'aube du printemps ne font que passer. Papillons, fleurs ou éphémères céderont d'ici peu leur place à tous ceux qui ne se sont pas manifestés plus tôt. Pétrifiés par le risque du givre ou d'une chute de neige tardive, les nouveaux arrivants ne viendront en masse qu'au milieu d'avril. Oubliant un dernier écueil : les redoutables saints de glace.



La revue des curieux de nature paraît tous les deux mois, uniquement par abonnement et sans publicité. Elle porte un regard scientifique et artistique sur la nature qui nous est proche.

salamandre
la revue des curieux de nature
www.salamandre.net

Boostées par le froid

Habillés comme des oignons, tulipes, crocus printanier, ails ou jonquilles sont des géophytes : des espèces qui survivent pendant la mauvaise saison grâce à des structures bulbeuses de réserve enfouies dans le sol.

Des expériences ont démontré que, sans la stimulation de trois ou quatre mois de froid, la croissance ne débute pas. Les jardiniers l'ont bien compris, ils déposent les bulbes plusieurs semaines durant dans une chambre à basse température pour « forcer le printemps », astuce appelée vernalisation.

Quand un bulbe s'éveille sous les premières caresses du soleil, il doit pointer ses racines vers la terre, pour chercher l'eau et les sels minéraux, et sa tige vers le ciel pour produire les sucres par photosynthèse. Un mécanisme, appelé géotropisme, permet de déterminer les directions à prendre. La gravité de la Terre est perçue grâce à des grains d'amidon ou à des cristaux présents dans les cellules qui s'accumulent par leur poids en bas de la plante.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 12.09.2014

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
U
X

L'an deux mille quatorze, le douze septembre à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, M. GRANIER Pierre, Mme MARTIN Jacqueline, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly et Mme VERDIER Nicole.

Absent avec pouvoir : Mme MAZEL Marcelle pouvoir à Mme AURIOL Violette, Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno.

Secrétaire de séance : M. CREMER Pascal.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du six juin deux mille quatorze, par le maire.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1°/ **Décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau M 49 :**
- 2°/ **Journées du patrimoine**
- 3°/ **Remplacement personnel technique**
- 4°/ **Tavaux en cours et à venir**
- 5°/ **Questions diverses**

M. le maire précise qu'il convient de rajouter trois questions à l'ordre du jour :

6° : Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) : Reversement d'une partie de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

7°: Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) : Demande inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité.

8°/ Ales Agglo Réseau de randonnée :

1°/ Décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau M 49 :

M. le maire, fait part de la demande de la trésorerie de Lasalle d'établir une décision modificative au budget de l'eau M 49 de l'exercice 2014, suite à un dépassement de crédit au chapitre 16 (article 1641) de 63.81 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'eau M49 de l'exercice 2014.

Crédit à ouvrir :

Chapitre 16, Article 1641, Emprunts : + 63.81 €

Crédit à réduire :

Chapitre 21, article 213, constructions : - 63.81 €

2° Journées du patrimoine : Le ministre de la culture et de la communication organise les journées du patrimoine le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2014.

La journée sur Ste Croix de Caderle s'organise comme suit :

Samedi 20 septembre 2014 :

La participation à cette journée est gratuite et elle s'organise comme suit :

De 10h à 12h : balade contée autour des multiples usages et savoirs des plantes cévenoles, la faune et la flore locale, avec Alain Renaux (ethnobotaniste, conteur, scientifique et membre de l'association « l'ascalaphe »).

De 12h à 14h repas tiré du sac (tables du pique-nique à l'aire de repos).

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 12.09.2014

De 14h à 16h : visite guidée du village par Pierre Valette (historien local) avec film sur Ste Croix de Caderle. Prévoir chaussures confortables.
Une série d'affiche et de documents est tirée pour la circonstance.

3°/ Le jour de la nuit : Samedi 20 septembre 2014 :

M. Pascal CREMER rappelle au conseil que suite à l'adhésion de la commune à la charte du Parc National des Cévennes l'un des engagements porte sur l'amélioration des consommations et des impacts de l'éclairage public (mesure 4.3.1 de la charte). Le parc anime un groupe de travail autour de la modernisation de l'éclairage public et de la valorisation de la qualité du ciel nocturne, avec les syndicats d'électricité du Gard et de la Lozère, les services de la DDTM30 et DDTM48 et des 2 conseils généraux, l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) ainsi que l'ADEME Languedoc-Roussillon.

Le festival nature 2015 aura pour thème «Cévennes en lumière». Le parc c'est donc associé dès 2014, à l'organisation du Jour de la Nuit, manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé soutenue par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Par ailleurs, M. Pascal CREMER, référent au Parc National des Cévennes, conformément à notre engagement, propose :

- l'extinction pédagogique de tout éclairage pour la circonstance,
- il propose également d'organiser avant la fin de l'année, une animation sous forme d'une séance de sensibilisation « sous les étoiles » en prolongement de cette action.

Le conseil municipal, dans son ensemble, approuve ces actions.

M. le maire, Edmond JULIEN, rappelle, que l'éclairage public situé à l'aire de repos et le long de la route est éteint en dehors de la saison estivale sauf en cas de manifestations.

M. Pascal CREMER propose également de procéder au remplacement du système d'éclairage sur certains candélabres et ainsi d'améliorer de façon pérenne l'éclairage public. En effet grâce à l'installation de lampes directionnelles, n'éclairant pas le ciel, moins consommatrices d'énergie, nous pourrions aller plus loin dans une démarche à la fois d'économie d'énergie et de diminution des impacts de l'éclairage public. Dans ce but un dossier de demande de subvention de ces travaux sera établi.

4°/ Remplacement personnel technique : M. le maire, Edmond JULIEN, informe le conseil du départ de M. Loïc PUECH.

M. Loïc PUECH, employé au service technique en tant qu'adjoint technique 2 ème classe, suite à sa demande formulée en date du 28 juillet 2014, est nommé par voie de mutation à la mairie de Saumane à partir du Lundi 03 novembre 2014.

De ce fait le poste d'adjoint technique 2 ème classe, à 16h00 par semaine, sera déclaré vacant à partir de cette date.

M. le maire fait part qu'il est en charge du recrutement d'un nouvel employé communal.

5°/ Tavaux en cours et à venir

Aménagement vitrine : M. le maire, Edmond JULIEN, fait part que Mme Sophie ASPORT-MERCIER, interviendra début octobre afin de mettre en place les objets trouvés lors des fouilles et donner son avis pour la mise en place de l'éclairage de ces objets.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 12.09.2014

C
O
N
S
E
I
L
S
M
U
N
I
C
I
P
A
U
X

Film documentaire : Suite à des demandes de visiteurs, le maire propose au conseil la réalisation de DVD du film documentaire pour la vente au grand public. Le conseil après un échange sur cette question délibère sur ce point et décide de ne pas mettre en vente ce DVD.

Sur les lieux de visite 300 visiteurs environ ont visionnés le film.

M. Bruno MENDRAS souhaite que nous demandions au réalisateur de rajouter au générique la participation de Luc MERCIER à la réalisation de ce film. Le conseil estime que cette demande de modification ne devrait pas poser problème.

Nettoyage château d'eau : M. le maire, Edmond JULIEN, indique que le château d'eau va être nettoyé, suite à certaines réclamations sur le goût de l'eau. Il indique que des vidanges des canalisations sont faites ponctuellement et précise que les analyses réalisées sont conformes à la réglementation en vigueur.

De ce fait il a demandé un devis à la société SOMES Veolia, qui s'élève à 700.00 € HT.

L'adduction d'eau potable sera momentanément coupée, les usagers seront prévenus à l'avance.

Elagage : M. le Maire rappelle les travaux d'élagage réguliers à effectuer sur le platane de la place de la mairie et sur le tilleul de la cour de la salle Fernand Volpelière. Il présente au conseil le devis d'élagage d'un montant de 250 EUR HT établi par Marcel FANGUET.

Marcel FANGUET recommande de procéder à cet élagage après la tombée des feuilles, ce qui correspond plus au cycle naturel des arbres.

Le conseil municipal, DECIDE, à 9 voix pour et 2 voix contre (Bruno MENDRAS et Maryline SOUSTELLE – pouvoir) de retenir le devis de M. Marcel FANGUET de 250EUR HT et d'effectuer ces travaux après la tombée des feuilles.

M. Bruno MENDRAS précise qu'il a voté contre, il aurait préféré que l'élagage se fasse avant la chute des feuilles pour faciliter le nettoyage de la place du village.

Aménagement citerne : M. le maire, Edmond JULIEN, souhaite mettre à disposition des associations de la commune (La Festo del País et Les Amis du Temple) un endroit pour pouvoir stocker leur petit matériel. Il souhaite réorganiser le local citerne à cet effet. De plus il fait part qu'il va convoquer les associations afin de faire le point sur les attentes de chacun.

Chauffage appartement mairie : Les locataires de l'appartement de la mairie, Mme JAQUIER et Mme PERIGNON, ont demandé à la mairie d'installer un chauffage dans leur chambre et de remplacer ceux du salon.

M. le maire les a donc rencontrés en présence de M. Bruno MENDRAS 1^{er} adjoint et informe le conseil municipal qu'il a été convenu d'acheter trois chauffages, deux à la charge de la mairie (celui de la chambre et un du salon) et le 3^{ème} à la charge des locataires, la pose restant à la charge de la mairie.

M. Bruno MENDRAS est chargée de l'achat de ces chauffages.

6° : Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Reversement d'une partie de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Le maire expose les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT, qui indiquent que « lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la taxe prévue à l'article L.233-2 est perçue par le syndicat en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, de

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 12.09.2014

l'ensemble des communes dont la population recensée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 ».

Pour autant, elles indiquent que « le syndicat intercommunal peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibérations concordantes du syndicat et de la commune, prises dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 1639A bis du code général des impôts.

Considérant la délibération prise par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard en date du 04 septembre 2014 pour le reversement aux communes de moins de 2 000 habitants de 25 % du produit de la taxe communale sur la consommation d'électricité perçue sur le territoire communal, à l'exception des communes pour lesquelles le syndicat exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur ces dispositions et rappelle qu'à défaut de délibérations concordantes, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard est censé conserver la totalité du produit de la taxe.

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la loi de Finances rectificative du 8 août 2014,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du CGCT,

Vu les articles L. 333362 à L.3333-3-3 du CGCT,

Vu l'article L.5212-24 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte :

- qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard « Autorité concédante », reverse à la commune de Ste Croix de Caderle 25 % du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue sur son territoire.

- Charge M. le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7°: Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Demande inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité.

M. le maire expose au conseil municipal le projet envisagé pour les travaux : FPT – Poste « Montvaillant »

Ce projet d'élève à 30 169. 42 € HT soit 36 203.30 € TTC

Définition sommaire du projet : Suite à la fiche proposition travaux du 17.04.2013, montrant 2 zones en contraintes, Zone 1 côté Montvaillant avec 6 CMA, et zone 2 côté le Mazel Haut avec 2 CMA, il est prévu la création de 2 départs en T150², en lieu et place T70², un départ zone 1 de 310 ml, et un départ zone 2 de 110 ml. Compte tenu des financements alloués à l'opération, il se traite dans un premier temps la zone 1 côté Montvaillant soit 310 ml de réseau T150², avec mise en place d'un coffret disjoncteur 2 départs permettant la suppression de 6 CMA.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée suivant les décisions du bureau. Le syndicat réalise les travaux qu'il finance aux conditions fixées dans l'Etat Financier estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

Approuve le projet dont le montant s'élève à 30 169.42 € HT soit 36 203.30 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire
Du 12.09.2014

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

syndical de travaux pour l'année à venir.

Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 170.00 €,

Autorise son maire à viser l'Etat Financier Estimatif,

5- *Autorise* son maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil.

6- *Versera* sa participation en deux acomptes comme indiqués dans l'Etat Financier Estimatif :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux,

- le deuxième acompte et solde à la réception des travaux.

7- *Prend note* qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

8°/ Ales Agglo Réseau de randonnée : M. Bruno MENDRAS, fait part qu'il a participé ce jour à la commission réseau de randonnée d'ALES Agglo, qui a présenté le projet de développement du réseau de sentiers de randonnée. Il convient de désigner un élu référent au projet et d'accepter l'intégration des sentiers de la commune au réseau d'Ales Agglo.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la mise en œuvre d'un réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès,

Considérant que ce réseau s'inscrit dans une politique plus large d'aménagement de ces sentiers portée par le Conseil Général du Gard dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Considérant que le tracé du sentier devrait faire le tour de la Communauté d'Alès Agglomération et traverserait donc l'ensemble des communes, en empruntant prioritairement des chemins communaux ou ruraux,

Considérant que la nomination d'un référent par commune est indispensable pour faire partie du Comité de Pilotage et être présent aux différentes réunions organisées autour du projet (comité de pilotage et commissions de concertation notamment) assurer le suivi du projet et ce qui a trait à la commune dans laquelle il est élu,

Considérant qu'il convient de désigner un référent pour Ste Croix de Caderle,

DECIDE de désigner référent de la commune de Ste croix de Caderle dans le cadre du réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires sur le territoire de la Communauté d'Alès Agglomération:

- Monsieur Bruno MENDRAS

Et Accepte l'intégration des sentiers de randonnée de Ste Croix de Caderle au réseau d'Alès Agglo.

9°/ Questions diverses :

13 ème rallye des Camisards : M. le maire, Edmond JULIEN, fait part que le 13 ème Rallye des Camisards, course automobile, aura lieu le samedi 27 septembre 2014 toute la journée. La route d'accès à St Jean du Gard par Caderle sera fermée à partir de 7h00 jusqu'à 21h00. Cette année les voitures de rallye rejoindront Lasalle par la route des Abeillères en liaison, donc la circulation sera possible entre Ste croix de Caderle et Lasalle. Attention deux journées de reconnaissance auront lieu le dimanche 21 septembre et le vendredi 26 septembre de 08h00 à 19h00.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 12.09.2014

Natura 2000 : M. le maire, Edmond JULIEN, fait part qu'il convient de désigner un référent pour Natura 2000.

Le conseil municipal, décide de désigner M. Pascal CREMER, référent Natura 2000, ce qui est en lien avec sa délégation, pour l'agenda 21 à Alès Agglo, et au Parc National des Cévennes.

Association dans les bois : M. le maire signale au conseil qu'il a rencontré avec M. Bruno MENDRAS, 1^{er} adjoint, l'association « dans les bois » située à Vabres. Cette association a présenté leur projet d'école enfantine de la nature, dont le lieu d'accueil serait la colonie La Fontanelle.

Le conseil soucieux de mieux connaître le contenu pédagogique et les jours d'ouverture souhaite un complément d'information à ce projet de création.

Commission urbanisme et commission finances :

M. Pascal CREMER donne les dates des prochaines commissions :

Commissions urbanisme : Lundi 29 septembre 19h30 et Mercredi 22 octobre à 17h30.

M. le maire donne les dates suivantes :

Commission finances : Vendredi 24 octobre 2014 à 16h00

Prochain conseil municipal : Vendredi 24 octobre 2014 à 18h00

Orange : M. le maire rappelle que les dysfonctionnements récurrents de la téléphonie Orange font l'objet de courriers de réclamations réguliers, cosignés avec le maire de Lasalle et de Soudorgues, auprès du service d'orange, en copie aux députés, sénateurs, Préfet et Sous-Préfet.

FIRA : L'association le FIRA, dans le cadre de l'organisation de leur festival, demande à la mairie l'autorisation d'occuper la salle Fernand volpelière afin d'y organiser, à l'occasion d'une randonnée, un repas le Dimanche 2 novembre 2014. Le conseil municipal donne son accord pour mettre la salle polyvalente à sa disposition.

Bulletin : Mme Violette AURIOL annonce la prochaine commission bulletin : le mardi 16 septembre à 14h30.

Concert de Piers Faccini : Mme Violette AURIOL, dans le cadre d'une convention tripartite, la chapelle a été louée à l'occasion du concert donné par le musicien Piers Faccini.

Ramassage scolaire : Mme Jacqueline MARTIN signale que le ramassage scolaire s'est bien déroulé.

Parking – Aire de repos : Mme VERDIER Nicole, tient à préciser, que le parking, malgré une forte fréquentation durant l'été, a été bien tenu. Les utilisateurs ont été respectueux des lieux et de sa propreté.

La séance est levée à 21h30.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 24.10.2014

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre octobre à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, M. GRANIER Pierre, Mme MAZEL Marcelle, Mme MARTIN Jacqueline, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly et Mme VERDIER Nicole.

Absent avec pouvoir : Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno.

Secrétaire de séance : Mme MAZEL Marcelle.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du douze septembre deux mille quatorze, par le maire.

Mme AURIOL violette fait part que dans son intervention au sujet du concert de Piers Faccini il convient de préciser que ce concert a eu lieu dans le cadre de la convention tri partite entre la mairie, l'association et l'Eglise réformée.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1°/ **Extension du périmètre du SMEG,**
- 2°/ **Modification des statuts d'ALES Agglomération,**
- 3°/ **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2014,**
- 4°/ **Sortie Cévennes Garrigue**
- 5°/ **Aide péri scolaire**
- 6°/ **Festivités fin d'année**
- 7°/ **Travaux en cours**
- 8°/ **Questions diverses**

1°/ Extension du périmètre du SMEG :

M. le maire fait part que le préfet a notifié par courrier en date du 29 septembre 2014, dans le cadre des dispositions de l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, un arrêté relatif au projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) aux communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.

Cette extension de périmètre fait suite à l'arrêté préfectoral n° 2013-217-0002 du 5 août 2013 portant fusion de trois syndicats d'électricité pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard et notamment à son article 17 qui prévoit l'adhésion de ces quatre communes urbaines au syndicat mixte.

L'adhésion des quatre collectivités au SMEG constitue la dernière étape du processus engagé tendant à l'exercice du service de la distribution d'électricité sur la totalité du territoire départemental par un unique syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L.2224-321 IV du CGCT.

En conséquence, sur proposition de M. le maire,

Vu l'arrêté n° 2014-272-0001 du 29 septembre 2014 du Préfet du Gard,

Considérant que pour doter le SMEG d'un cadre départemental, son périmètre doit être étendu aux communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.

*Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 24.10.2014

D'approuver l'admission des communes de : Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès, au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

M. Le maire, JULIEN Edmond et M. Mendras Bruno précisent que les travaux de renforcement prévus sur le poste de Montvaillant auront lieu en 2015.

2°/ Modification des statuts d'ALES Agglomération :

M. le maire fait part que la commission finances réunie ce jour, après avoir étudié la note de synthèse sur les modifications statutaires d'Ales agglomération, propose au conseil municipal de reporter ce vote.

En effet des questions notamment en matière d'aménagement de l'espace communautaire ont été soulevées lors de l'étude de ces nouveaux statuts et il convient de les soumettre à Ales Agglomération avant de délibérer.

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité, de reporter le vote au prochain conseil municipal.

3°/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2014 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment le V de l'article 1609 nonies C ?,

Vu le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et son accord en date du 12 juin 2014,

Le conseil municipal après avoir en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'approuver le rapport susvisé de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui fixe d'une part les modalités de révision de l'attribution de compensation conformément au 1°bis V de l'article 1609 nonies C ? du CGI et d'autre part, le montant provisoire de l'attribution de compensation 2014 de chaque commune membre.

4°/ Sortie de Ste Croix de Caderle de la Communauté de communes "Cévennes Garrigue" :

M. le maire fait part que la commission finances, réunie ce jour, après avoir étudié la délibération type proposée par la communauté de communes Piémont Cévenol, propose au conseil municipal de reporter ce vote.

Des précisions seront demandées à la communauté de communes Piémont cévenol.

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité, de reporter le vote au prochain conseil municipal.

5°/ Aide péri-scolaires :

M. le maire précise que la commission affaires scolaire et péri-scolaires réunie ce mercredi 22 octobre propose de reporter pour 2014, les mêmes montants attribués en 2013 pour les aides péri-scolaires comme suit :

Lycéens : 200.00 €

Collégiens : 140.00 €

Primaire : 100.00 €

50 % pour les enfants en garde alternée ou partagée.

Le montant total alloué pour 2014 est de 2 370.00 €.

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité, de reporter les montants attribués en 2013 pour les attributions 2014 comme indiqué ci –dessus.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 24.10.2014

C
O
N
S
E
I
L
S
M
U
N
I
C
I
P
A
U
X

M. le maire, JULIEN Edmond, tient à préciser que Ste Croix de Caderle est la seule commune à attribuer des aides de ce type sur le canton.

Il rappelle que les aides versées pour les enfants de Ste Croix de Caderle, comprenant l'aide au coût des repas de la cantine, au frais des voyages scolaires, aux activités péri-scolaires et à la participation des frais scolaires, représentent une dépense d'environ 10 000.00 € sur le budget de fonctionnement.

6°/ Festivités fin d'année :

- Pour les personnes de plus de 65 ans :

Le conseil municipal, sur proposition de la commission finance réunie ce jour, *Décide* à l'unanimité, d'attribuer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un colis avec des produits locaux d'une valeur de 30€ par personne aux habitants de plus de 65 ans de la commune.

- Personnel communal :

Le conseil municipal, sur proposition de la commission finance réunie ce jour, *Décide* à l'unanimité, d'attribuer, un colis avec des produits locaux d'une valeur de 80€/personne au personnel de la commune.

Mmes AURIOL Violette, VERDIER Nicole et MAZEL Marcelle et M. CREMER Pascal, s'occupent de la composition de ces colis.

- Cadeaux enfants de la commune :

Le conseil municipal, sur proposition de la commission finance réunie ce jour, *Décide* à l'unanimité, d'offrir un baptême en hélicoptère aux enfants de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année, *Décide* d'organiser un après-midi récréatif le **Samedi 20 décembre 2014** comme suit :

de 14h00 à 15h00 baptêmes en hélicoptère,

16h00 : goûter offert par la mairie, à toute la population, aux petits et aux grands. A cette occasion les colis seront offerts aux personnes de plus de 65 ans.

M. MENDRAS et Mme MARTIN se chargent de l'organisation de cet après-midi.

7°/ Travaux en cours

Chauffage appartement mairie : M. le maire fait part que suite à la demande des locataires de l'appartement de la mairie et en accord avec le conseil municipal, il a fait installer trois nouveaux chauffages. L'achat d'un chauffage sera pris en charge par les locataires.

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) : M. le maire fait part que les travaux d'interconnexion entre le réseau de Ste Croix de Caderle et celui du SIAEP de Lasalle vont bientôt démarrer. Ces travaux consistent à la construction d'un local accueillant le supprimeur au niveau du croisement de la Gare, et de la mise en place de canalisations reliant le supprimeur et le château d'eau du Tourel. Ces travaux permettront la mise en conformité de la borne incendie au carrefour de Pins et la mise en sécurité du réseau d'eau de Ste Croix de Caderle en cas de pénurie sur le réseau actuel.

Nettoyage du château d'eau : M. le maire fait part que le château d'eau a été nettoyé le Lundi 20 octobre 2014.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 24.10.2014

Illumination de Noël : M. le maire fait part qu'il a demandé deux devis pour la pose et dépose des illuminations de Noël à la SPIE et à Vetsel.

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité de retenir la SPIE pour ces travaux pour un montant de 775.00 € HT,

Décide d'attribuer 1 000.00 € pour l'achat de matériel d'illumination.

ERDF : M. le maire fait part que les travaux d'enfouissement des lignes par ERDF entre Lasalle et Ste Croix de Caderle vont débiter et perturberont la circulation.

M. MENDRAS Bruno demande si une convention avec Orange a été signée pour enfouir les lignes avec ERDF.

M. Le maire, JULIEN Edmond posera la question.

Pont sur le chemin de randonnée de la route royale : M. MENDRAS Bruno, en charge de ce dossier, fait part que les travaux de réfection du pont par l'entreprise "PERRIER" de St Jean du Gard vont débiter le 12 novembre et seront terminés fin novembre (sauf intempéries). La première réunion de chantier aura lieu le 17 novembre 2014 à 14h00.

M. MENDRAS Bruno précise qu'il suivra personnellement l'avancement de ce chantier et qu'il tiendra à ce que cette réalisation respecte notre patrimoine architectural. Il demandera que les préconisations de Mr DOLFFUS architecte du Parc National des Cévennes soient au mieux respectées.

Un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

8° / Questions diverses

Commission bulletin/Commission relation presse et commission/Référent journal Ales Agglo :

M. le maire demande que ces deux commissions soient fusionnées et que Mme AURIOL Violette soit la présidente, secondé par M. GRANIER Pierre.

M. le maire demande que la commission internet soit dissoute et que M. MENDRAS Bruno soit désigné responsable du site internet.

M. le maire demande que Mme AURIOL Violette soit désignée référente pour les articles du journal d'Alès Agglo.

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable aux modifications présentées ci-dessus.

Urbanisme :

M. le maire, JULIEN Edmond laisse la parole à M. CREMER Pascal, président de la commission travaux/Urbanisme.

M. CREMER Pascal, fait part qu'il y a eu trois commissions urbanisme, les deux premières (12 et 29 septembre) ont permis d'échanger des informations et des documents, notamment sur la jurisprudence. La commission après avoir pris connaissance et débattu en profondeur sur les éléments positifs et négatifs du PLU (plan local d'urbanisme) et de la carte communale s'oriente pour la commune vers une carte communale.

La troisième a eu lieu le mercredi 22 octobre en présence de M. FULCRAND (architecte du bureau d'étude), elle a permis de préciser notre choix de l'élaboration d'une carte communale et d'entreprendre une discussion autour de ce document.

A la suite de cette commission, M. FULCRAND va proposer un avenant au contrat initial, et établir un rappel du travail déjà effectué les années précédentes.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 24.10.2014

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

Le prochain rendez-vous sur la carte communale aura lieu le Mardi 25 novembre à 10h00 en présence du CAUE et de la DDTM afin de présenter les changements apportés par les nouvelles lois et d'identifier les éventuelles zones possibles.

NATURA 2000 : participation financière

Le site Natura 2000 FR9101368 « Vallée du Gardon de St Jean », concerne pour une partie la commune de Ste Croix de Caderle. La demande de participation financière aux communes est calculée au prorata de leur surface dans le site Natura 2000. Le budget de l'animation du site Natura 2000 pour 2014 est de 45 223.48 €. La part d'autofinancement relevant des collectivités concernées est de 20 % soit 9 044.70€.

La demande de participation financière s'élève à 274.10€ pour la commune de Ste Croix de Caderle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de participer financièrement au budget animation à hauteur de 274.10 €.

Association Dans les Bois :

M. le maire fait part qu'il a souhaité rencontrer, une deuxième fois, les responsables de l'association Dans Les Bois, il rappelle que cette association organise les mercredis, sur les terrains de la Colonie, des activités nature avec des enfants entre 3 et 6 ans.

Suite à cette rencontre les responsables doivent fournir : les statuts, le projet pédagogique, et le programme des activités.

Dès réception, les documents seront transmis aux conseillers municipaux.

Tour de Table

Lieu multiservice : M. CREMER Pascal fait part qu'il est allé avec M. JULIEN Edmond et Mme AURIOL Violette à la mairie de St Paul La Coste rencontrer le maire afin de recueillir des informations sur l'élaboration du lieu multiservice. Cette rencontre a été très enrichissante et fructueuse.

Transport à la demande: M. CREMER Pascal précise qu'à l'occasion de cette rencontre il a été abordé le sujet du transport à la demande puisque cela existe sur la commune de St Paul La Coste ce service existe avec ALES Agglo en collaboration avec le syndicat mixte des transports Alès Cévennes. M. CREMER Pascal fait part qu'il a pris contact avec une personne responsable du Syndicat Mixte des Transports, et qu'il est nécessaire dès à présent, afin de pouvoir étudier les possibilités sur notre secteur, de présenter notre souhait de mettre en place ce service sur le secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande à ALES Agglo et au Syndicat Mixte des Transports Ales Cévennes d'intégrer la commune de Ste Croix de Caderle au service de transport à la demande.

Rallye des Camisards du 27 septembre dernier : Mme AURIOL Violette fait part du mécontentement de certains riverains sur la route des Abeillères, car cette route en liaison, qui n'est pas fermée à la circulation est dangereuse.

Il y a eu 3 passages de voitures, à allures bien trop élevées. Il y a un réel danger pour ceux qui peuvent arriver en face. Il n'y a pas eu d'accident heureusement mais il y a des risques certains.

Le conseil municipal décide de faire un courrier mentionnant ces risques à l'Ecurie des Camisards.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 24.10.2014

Chemin de randonnée : Mme AURIOL Violette signale deux anomalies sur les chemins de randonnée autour du brion :

- d'une part, au col du Briontet, après avoir pris la direction Brion 0.5 km, le sentier très escarpé n'a plus de signalisation au bout de 150 à 200 m de montée.
- d'autre part, en partant toujours du col de Briontet direction Ste Croix de Caderle, quand on arrive à la bifurcation avec l'ancienne route des pompiers cimentée, il n'y a plus aucune indication.

M. MENDRAS Bruno, en prend bonne note et fera le nécessaire.

Gaz de schiste : M. MENDRAS Bruno souhaite que la question soit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal compte tenu de certaines prises de position sur le plan national voire peut-être même local. En effet, il faut savoir que le bassin d'Ales pourrait être concerné par l'exploration dans un premier temps et l'extraction ensuite. De plus, un nouveau langage sur la "fracturation écologique" essaie de brouiller le vrai message sur la "fracturation hydraulique" et ses conséquences sur l'environnement.

A cet égard la vigilance est de mise pour notre territoire et nous devons le faire savoir à notre communauté de communes voire plus loin !!!!

Prochain conseil municipal : vendredi 28 novembre à 17h30.

La séance est levée à 20h15.

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit novembre à dix sept heures trente, Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, Mme MAZEL Marcelle, Mme MARTIN Jacqueline, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly et Mme VERDIER Nicole.

Absent avec pouvoir : Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno, M. GRANIER Pierre pouvoir à M. CREMER Pascal.

Secrétaire de séance : M. MOURGUES Ludovic.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du vingt quatre octobre deux mille quatorze, par le maire.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1° / Tarifs 2015,
- 2° / Sortie Cévennes Garrigue,
- 3° / Statuts Alès Agglomération,
- 4° / Gaz de schiste,
- 5° / Décisions Modificatives M14,
- 6° / SMDE poste Montvaillant
- 7° / Questions diverses

**Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire
Du 28.11.2014**

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
U
X

1°/Tarifs 2015 :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer les différents tarifs pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n° 02.13.12.2013 concernant les tarifs 2014 à compter du 31.12.2014,

- d'approuver les nouveaux tarifs 2015 à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Concessions caveau et urne

- 120 € le m² pour les caveaux,

- 60 € l'emplacement de l'urne.

- Photocopies :

Copie NB A4 : 0,15 € /page

Copie couleur A4 : 0.30 €/page

Copie NB A4 R/V : 0,20 €/page

Copie couleur A4 R/V : 0.40 €/page

Copie NB A3 : 0,20 €/page

Copie couleur A3 : 0.40 €/page

Copie NB A3 R/V : 0,35 €/page

Copie couleur A3 R/V : 0.70 €/page

Association de la commune : gratuit

- Location Salle Fernand Volpelière :

Caution pour les associations : 300,00 €

Caution pour les privés : 600.00 €

Locataires habitant sur la commune : 70,00 €

Locataires habitant hors commune : 140,00 €

Associations dont siège social sur la commune : gratuit

- Prix de l'eau – Budget M 49 :

Abonnement compteur ordinaire : 160,83 € HT

Abonnement compteur la Fontanelle : 321,67 € HT

Abonnement compteur collectivité : 160,83 € HT

Tarif M3 eau : 0,61334 € HT

- Location des chauffages :

Associations ou personnes extérieures : 60€/jour/chauffage,

Association ERF : 40€/jour/chauffage,

Caution de 1 500 €/chauffage.

- Location Chapelle :

Associations ou personnes extérieures : 140€/jour (sans chauffage),

Associations ou personnes extérieures : 280€/ jour (avec chauffage),

Caution de 3 000.00 €.

L'autorisation d'utilisation de la chapelle sera donnée en accord avec les trois parties (la commune, l'association les Amis du Temple et l'association de l'Eglise Protestante Unie Réformée de France de Lasalle).

- Loyer 2015 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2014 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

Le calcul est présenté comme suit :

Source Insee

Indice de référence du 3^{ème} trimestre 2014 : 125.24

Indice de référence du 3^{ème} trimestre 2013 : 124.66

Loyer 2014 : 244.20 € / mois

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

[(loyer mensuel 2014) x (indice 3eme trim 2014)] / (indice 3 ème trim 2013) = nouveau loyer mensuel.

$(244.20 \times 125.24) / 124.66 = 245.34 \text{ €/mois.}$

2° / Sortie Cévennes Garrigue

Mr le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les modalités de sortie des communes de Lasalle, Saint Bonnet de Salendrinque, Sainte Croix de Caderle, Soudorgues et Vabres de la communauté de communes Cévennes Garrigue, au cours des différentes réunions avec les services fiscaux, ceux-ci ont précisé maintes fois que le résultat de fonctionnement n'est pas ventilé entre communes restantes et communes sortantes, il reste dévolu à l'EPCI issu de la fusion.

Pour l'investissement, les dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT s'appliquent en ce qui concerne les biens :

- les biens meubles et immeubles appartenant à la commune lui sont restitués ainsi que les droits qui s'y rattachent. La commune reprend l'encours de la dette afférente à ces biens ainsi que les amortissements.

- pour les biens acquis par l'EPCI et les emprunts destinés à les financer, la loi laisse à la commune et à l'EPCI la liberté de trouver un terrain d'entente.

Hormis le principe général d'équité, ni la loi ni la doctrine ne fixe de critères de répartition. Dès lors qu'aucune disposition normative n'encadre expressément les modalités de répartition, il appartient aux EPCI de déterminer la clé de répartition au vu d'éléments objectifs qui dépendent de circonstances ou de fait (implantation des biens, ancienneté des investissements, contribution des membres de l'EPCI).

En vertu du principe de spécialité territoriale, il paraît logique de retenir que les biens immeubles, ne pouvant pas être scindés ainsi que l'encours de la dette y afférente, soient transférés à la commune d'implantation. Les subventions y afférentes doivent faire l'objet d'une même répartition. Il en va de même pour les amortissements.

A défaut d'accord, le Préfet fixe les conditions du retrait après avis de l'organe délibérant de l'EPCI et de la commune concernée.

Il ajoute que du point de vue comptable, la ventilation des biens est conduite de manière équilibrée avec, d'une part la valeur du bien et des amortissements pratiqués, et d'autre part, le financement correspondant (capital restant dû de l'emprunt, subventions afférentes au bien et le cas échéant autofinancement). Le comptable enregistre des opérations d'ordre non budgétaires dans les comptes des collectivités concernées au vu des décisions (délibérations) de répartition qui sont prises.

Par ailleurs, en ce qui concerne la politique d'amortissement, il est possible pour les biens acquis antérieurement à la fusion, soit de continuer à appliquer la durée choisie à l'origine, soit de revoir l'ensemble du patrimoine et fixer les nouvelles règles d'amortissement par délibération.

Il précise que les représentants des communautés de communes du Piémont Cévenol, Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires", de la communauté d'Agglomération du Grand Alès se sont rencontrés en 2013 et se sont accordés sur les conditions de sortie dont il donne lecture.

Il ajoute que la communauté de communes du Piémont cévenol a délibéré favorablement sur ces conditions de sortie le 12 décembre 2013, la commune de Lasalle le 13 décembre 2013, la communauté d'Agglomération du Grand Alès le 12 décembre 2013.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

C
O
N
S
E
I
L
S
M
U
N
I
C
I
P
A
U
X

Il ajoute que conformément à la loi, il convient que l'ensemble des communes concernées délibèrent à leur tour pour approuver les conditions de sortie ; à défaut il appartiendra au Préfet de fixer les conditions de sortie par arrêté préfectoral,

Le conseil municipal

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999, relative au remplacement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-19 et L5211-25-1 du CGCT

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2012-198-006 portant fusion des communautés de communes Coutach Vidourle, Autour de Lédignan et Cévennes Garrigue et extension à la commune de Cardet en date du 16 juillet 2012

Vu les arrêtés préfectoraux n°2012-285-0011 du 11 octobre 2012 et n°2012-346-0001 du 11 décembre 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération ALES AGGLOMERATION, issue de la fusion de 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale et de 5 communes extérieures ;

Considérant qu'en ce qui concerne les biens et les contrats :

-les biens meubles et immeubles appartenant à la commune lui sont restitués ainsi que les droits qui s'y rattachent. La commune reprend l'encours de la dette afférent à ces biens.

- Pour les biens acquis par l'EPCI et les emprunts destinés à les financer, la loi laisse à la commune et à l'EPCI la liberté de trouver un terrain d'entente.

Considérant que hormis le principe général d'équité, ni la loi ni la doctrine administrative ne fixent de critères de répartition.

Considérant que dès lors qu'aucune disposition normative n'encadre expressément les modalités de répartition, il appartient aux parties concernées de déterminer la clé de répartition au vu d'éléments objectifs qui dépendent des circonstances de fait (implantation des biens, ancienneté des investissements, contributions des membres de l'EPCI ...)

Considérant qu'en vertu du principe de spécialité territoriale, il paraît logique de retenir que les biens immeubles, ne pouvant pas être scindés ainsi que l'encours de la dette y afférente, soient transférés à la commune d'implantation. Les subventions y afférentes doivent faire l'objet d'une même répartition. Il en va de même pour les amortissements

Considérant les conclusions de Patricia Darellis Consultant relative à la communauté de communes Cévennes Garrigue

Considérant les avis des communes et EPCI concernés

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- de fixer les conditions de sortie des communes de Lasalle & Soudorgues vers la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes comme suit : voir tableaux ci-joint,

- de fixer les conditions de sortie des communes de St Bonnet de Salendrinque, Ste Croix de Caderle, Vabres, Massanes & St Jean de Serres vers l'Agglomération d'Alès et les conditions d'intégration de la commune de Cardet vers la Communauté de Communes du Piémont Cévenol comme suit :

EMPRUNTS

La communauté de communes du Piémont Cévenol verse à l'Agglomération d'Alès pendant 4 ans à compter du 1er janvier 2013 une annuité de 1 211.11 € soit 4 844.44€ correspondant à l'emprunt contracté par la communauté de communes Autour d'Anduze à laquelle appartenait la commune de Cardet pour la déchetterie de Saint Bénézet suite à la dissolution du SICTOM

L'agglomération d'Alès verse à compter du 1er janvier 2013 une annuité de 2

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

976.35 € pendant 8 ans soit 23 810 .82 €, emprunt lié à la participation des communes de St Jean de Serres et Massanes pour la construction du stade d'honneur de Lédignan et des vestiaires.

ACTIF

Chaque EPCI garde ses bacs de collecte sur son territoire – Les biens et équipements étant amortis pas de transfert d'actif.

- d'autoriser le président à signer tout document à cet effet

3°/ Statuts Alès Agglomération,

Après avoir reçu les documents de travail sur les modifications des statuts,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17, L 5216-5 et L 5211-41-3 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2012-285-0011 du 11 octobre 2012 et n°2012-346-0001 du 11 décembre 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération ALES AGGLOMERATION, issue de la fusion de 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale et de 5 communes extérieures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 en date du 13 février 2013, portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération ALES AGGLOMERATION ;

Considérant que l'article L 5216-5 du CGCT modifié par la loi 2014-366 du 24 mars 2014, a opéré une révision de certaines compétences obligatoires des communautés d'agglomération, et notamment des compétences en matière d'Aménagement de l'espace communautaire et en matière de Politique de la Ville ;

Considérant dans ce contexte qu'il convient de modifier la rédaction des statuts d'ALES AGGLOMERATION pour les compétences obligatoires mentionnées, en tenant compte de la nouvelle rédaction du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant par ailleurs, que pour certaines compétences supplémentaires en matière d'Enseignement élémentaire et pré-élémentaire public, de Confection et livraison de repas pour la restauration scolaire et de Construction d'équipements de services publics, ALES AGGLOMERATION, avait fixé dans ses statuts un délai de deux ans maximum afin de proposer une nouvelle rédaction de ses compétences ;

Considérant enfin que certaines compétences nécessitent une mise à jour et des précisions rédactionnelles, au regard de leur exercice depuis le 1er janvier 2013 par la Communauté d'Agglomération, en matière de Tourisme, de Petite-enfance, Enfance et Jeunesse, d'Aménagements et usages numériques, de Sécurité publique et risques majeurs, et de Soutien aux associations œuvrant pour le contrôle du peuplement animal domestique non professionnel ;

Considérant dans ce contexte, que la Communauté d'Agglomération dispose d'un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant de la fusion, pour que les compétences transférées à titre supplémentaires par les communes aux EPCI existants avant la fusion, puissent faire l'objet d'une restitution par l'organe délibérant ;

Considérant que cette procédure de modification statutaire devra satisfaire aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

et être approuvée par une majorité qualifiée des communes membres d'Alès Agglomération, dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que pour la création de l'établissement, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'établissement ou la moitié des Conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population totale de l'établissement, et l'accord de la commune représentant plus d'un quart de la population ;

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'Approuver :

- Les modifications des statuts d'Alès Agglomération, joints en annexes,
- La restitution aux communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de la Région autour de Vézénobres la compétence supplémentaire 13 « Soutien aux associations œuvrant pour le contrôle du peuplement animal domestique non professionnel ».

3°-1 Opposition au transfert de la compétence – élaboration des documents d'urbanisme :

Le conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5216-5,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALLUR,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012-285 du 11 octobre 2012 et n° 2012-346-001 du 11 décembre 2012 portant création de la communauté d'Agglomération Alès Agglomération, issue de la fusion de quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et de cinq communes extérieures,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-044-002 en date du 13 février 2013 portant approbation des statuts d'Alès Agglomération,

Considérant que les nouveaux statuts d'Alès Agglomération intègrent le transfert d'une nouvelle compétence rendue obligatoire par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALLUR, à savoir la compétence pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Considérant que le transfert de compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme à Alès Agglomération peut être reporté si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédent le terme du délai d'applicabilité,

Considérant que la commune de Ste Croix de Caderle doit se prononcer sur le transfert de la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme,

Considérant que les conseillers municipaux, élus de proximité, sont les plus compétents pour donner les orientations d'aménagement de leur territoire et pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés,

Après avoir délibéré et procédé au Vote

Décide à l'unanimité,

De s'opposer au transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à Alès Agglomération,

Demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

4° / Gaz de schiste,

Lors du dernier conseil municipal du 24 octobre 2014, M. MENDRAS Bruno a

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

souhaité que la vigilance soit de mise pour notre territoire concernant le « Gaz de Schiste ». Après rappel de l'historique des différentes démarches et discussion du conseil autour de ce sujet, il est proposé que la commune soit porteuse d'une démarche visant à maintenir un niveau de vigilance face aux autorités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Autorise M. MENDRAS Bruno, à porter le sujet auprès des organismes de regroupement de communes tel que le Pays Cévennes ou Alès Agglomération, afin de fédérer les communes autour de cette vigilance, par le biais d'une délibération commune par exemple.

5°/ Décisions Modificatives,

Décision Modificative N° 1 M 14 :

M. le maire, fait part de la demande de la trésorerie de Lasalle d'établir une décision modificative au budget communal M 14 de l'exercice 2014, afin de régulariser aux centimes près, le report de résultat d'exploitation, au chapitre 002 (article 002) comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget communal M 14 de l'exercice 2014.

Crédit à ouvrir :

Chapitre 75, Article 758, produits divers : + 0.26 €

Crédit à réduire :

Chapitre 002, article 002, résultats d'exploitation : - 0.26 €

Décision Modificative N° 2 DM 49 :

M. le maire, fait part de la demande de la trésorerie de Lasalle d'établir une décision modificative au budget de l'eau M 49 de l'exercice 2014, suite à un dépassement de crédit au chapitre 67 (article 673) de 216.13€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget communal de l'eau M 49 de l'exercice 2014.

Crédit à ouvrir :

Chapitre 67, Article 673, titres annulés : + 216.13 €

Crédit à réduire :

Chapitre 011, article 628, divers : - 216.13 €

6°/ SMEG poste Montvaillant

Approbation d'un projet de financement :

M. le maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : FPT Poste Montvaillant,

Pour un montant total de 30 010.00 € HT dont 10.00 € de participation de la collectivité.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

La participation de la collectivité inclue une participation au frais pour investissement de 30 010.00 x 0.00 % = 0.00 € prélevée par le syndicat.

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMEG.

Pour les travaux électriques : Le SMEG assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel. Il règle les dépen-

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

ses de chantier. Les aides du FACE sont mobilisées suivant la circulaire du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, du 3 mai 2012 définissant la répartition des aides à l'électrification rurale pour le département du Gard.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : Cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 08 juin 2005 entre France Telecom, le Conseil Général du Gard et le syndicat. Il sera alors établi une convention de mandat la collectivité et le syndicat.

Pour les travaux d'éclairage public : Bien que cette compétence ne soit pas acquise par le syndicat, la collectivité peut lui demander de réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Après avoir entendu le maire, et après délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint,
- S'engage à inscrire cette dépense à son budget,
- Autorise le syndicat à réaliser les travaux d'électricité,
- Versera sa participation de la manière suivante :

Un premier acompte de 0.00 € dès le démarrage des travaux,

Un second acompte estimé provisoirement à 10.00 € à la fin du chantier,

Soit une participation totale estimée à 10.00 €,

Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7° / Questions diverses

7.1. Taxe Aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Vu la délibération du 10.11.2011 de la commune de Ste Croix de Caderle fixant le taux de la Taxe aménagement pour la durée de trois ans à 2 %,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2.5 %,

- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, en partie,
1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+)

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

ERDF : M. le maire fait part que suite aux intempéries des poteaux et des lignes électriques de moyennes tensions sont en cours de remplacement.

Mme AURIOL Violette soulève le problème de l'entretien sous les petites lignes qui alimentent les maisons.

M. MENDRAS Bruno souhaite qu'une nouvelle explication soit faite dans le crucierlien.

Cependant il a été indiqué que si ce n'est pas le propriétaire qui a planté les arbres qui passent sous la ligne c'est à EDF de prendre en charge l'élagage.

Urbanisme :

Déclaration Préalable N° 03024614AA006 : Le SIAEP de Lasalle a déposé une Déclaration Préalable pour la construction d'un local pour le suppresseur raccordant les deux réseaux d'eau au niveau du carrefour de La Gare.

Le conseil municipal, dans son ensemble, donne un avis favorable.

Réclamation Orange : Au mois d'octobre une lettre a été distribuée à la population réclamant : un réseau de téléphonie classique décent pour tous, une couverture correcte du téléphone portable et un débit internet suffisant, suite aux insuffisances d'Orange en matière de desserte téléphonique sur le territoire communal depuis quelques années :

- armoires de câblages saturées,
- abonnés déconnectés de manière récurrente,
- recours à des sous-traitants, certaines fois peu qualifiés,
- coupures récurrentes et prolongées (jusqu'à 26 jours),
- pas de contact direct pour les abonnés,
- rendez-vous fixés et non tenus,
- logistique des interventions incompréhensibles (un technicien ne peut pas intervenir chez un particulier s'il n'a pas reçu « l'ordre » alors qu'il se trouve sur place !!!!) trop de cas par cas durant les pannes collectives.

39 foyers ont retourné cette réclamation signée.

M. le maire fait part qu'il a transmis ces réclamations accompagnées d'une lettre demandant un rendez-vous au responsable régional d'Orange.

Le conseil municipal souhaite que cette réclamation aboutisse à un rendez-vous, s'il cela n'est pas le cas un contact sera pris avec la presse locale.

Illumination de Noël :

M. le maire, suite à une erreur de calcul, fait part qu'il convient d'annuler et de remplacer la dernière délibération prise pour retenir l'entreprise qui va installer les illuminations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la dernière délibération et retiens pour la pose et dépose du matériel d'illumination l'entreprise Vetsel.

Le maire fait part que l'achat de nouveau matériel autorisé à hauteur de 1000 € a été effectué pour un montant de 260 € TTC.

Transport hors scolaire : M. CREMER Pascal donne lecture du courrier qu'il a préparé suite à sa rencontre avec Mme AUSSET du service transport du Syndicat Mixte de Transport du Bassin Alésien. Le dossier est en cours.

Le conseil municipal autorise le maire a envoyer cette lettre.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

C
O
N
S
E
I
L
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

Déclaration de sinistre : Suite aux orages et pluies diluviennes, M. Le maire fait part qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance Groupama suite aux dommages constatés sur le forage, dans la salle polyvalente et au parking.

M. le maire indique qu'il n'a pas été fait de déclaration de catastrophe naturelle.

M. MENDRAS Bruno fait part qu'il serait souhaitable de faire un article sur le sujet afin d'expliquer à la population les démarches à effectuer suite à ces phénomènes.

Défibrillateur : La question a été repoussée, cependant une étude plus complète doit être réalisée afin de prendre une décision.

Tour de table :

Association Dans les bois : Mme AURIOL Violette fait un bref compte rendu de la rencontre avec les responsables de l'association Dans Les Bois comme suit :

Le projet de cette association est de créer une école alternative pour les enfants de 3 à 7 ans, dans les bois. A ce jour l'association n'a pas encore déposé son dossier pour avoir l'agrément auprès de l'Education Nationale. Pour le moment il s'agit d'une journée éducative avec des enfants de 3 à 7 ans (environ 7 enfants), le mercredi, sur les terrains de La Fontanelle.

Pour le moment, la journée du mercredi passée « dans les bois » à La Fontanelle se passe sous la responsabilité de l'association « Dans les Bois » domiciliée à Vabres.

La commune n'a pas de responsabilité engagée mais cependant nous pouvons nous poser les questions de l'encadrement et de la sécurité des enfants. Si cette activité perdure il sera nécessaire demander plus d'informations.

SIVOM : Mme AURIOL Violette, présente à la dernière réunion du SIVOM fait part de la principale information : Alain SERRE propose de faire une démonstration de débroussaillage écologique.

Noël : Organisation du Noël de la mairie le samedi 20 décembre 2014.

Epaves : M. MENDRAS Bruno, fait part qu'il a reçu plusieurs demandes d'administrés pour l'enlèvement d'épaves, il indique qu'il attend encore un peu, s'il y a éventuellement d'autres retour. La démarche ne sera pas payante pour les administrés, mais la mairie participera au frais de carburant de l'entreprise.

Panneaux directionnels : M. MENDRAS Bruno demande s'il serait possible de mettre en place deux panneaux indiquant la mairie et le parking au niveau des deux croisements qui montent au village.

Nuit des étoiles : Dimanche 28 décembre 2014, commençant vers 17h30 par une conférence à la chapelle et se poursuivant après une petite pause déjeuné, par une observation du ciel étoilé. Cette soirée est présentée et animée par Alain Renaux.

Ales Agglo : commission ruralité : M. MENDRAS Bruno, présent à cette commission, fait part qu'il a découvert de nouveaux organismes comme le Groupe d'Action Locale (GAL), le Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER), et le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) qui sert à grouper des fonds pour aider ces organismes à soutenir des projets agricoles, socio-culturels ou touristiques qu'ils soient publics ou privés.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 28.11.2014

Dans le Gard il y a 2 GAL, un couvrant le secteur du Vidourle et un couvrant le secteur des Cévennes, avec le Pays Aigoual Cévennes, regroupant 171 communes rurales excepté Alès et environ 114 000 habitants.

Si des projets sont susceptibles d'être aidés par ces organismes, il faut les déposer avant février 2015.

M. CREMER Pascal indique qu'il avait déjà rencontré un représentant du GAL et que suite à cette rencontre un article dans le Crucicaderlien avait été rédigé.

Pour plus d'informations :

<http://www.payscevennes.fr/portal/portal/pays/actions-en-cours/gal>

La séance est levée à 20h15

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63, Fax : 04.66.85.33.73,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Le Tobogan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Association Les Cocons (aide à domicile) : 04.66.30.13.19,
**Centre Local d' Information et de Coordination Gériatrique
(CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle** : 04.66.85.97.50,
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :
04.66.85.42.36,
Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture du Vigan : 04.67.81.67.00,
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
DDTM Vigan: 04.67.65.99.30,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
ErDF dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,

**Vous pouvez consulter ce bulletin
sur le site internet de la commune
www.saintecroixdecaderle.fr
Rubrique « Mairie »**

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie
Présidente de la commission : Violette AURIOL
Membres : Pascal CREMER, Pierre GRANIER, Bruno MENDRAS et Charly ROUSSET.